

PROJET BOOST : Déclaration en CCE du 27 avril 2017

Le 27 avril 2017

Les élus UNSA Aérien souhaitent informer la Direction d'Air France KLM sur le fait que le projet de création de la compagnie BOOST soulève des questions multiples et pour certaines non résolues.

Ils entendent également interpeller la Direction car ce projet n'a pas fait l'objet de toutes les mesures d'informations nécessaires, permettant aux élus d'avoir un avis éclairé sur ce projet Boost. De plus, il est source d'inquiétude pour tous les salariés, à travers chaque métier.

Par ailleurs, les travaux qui nous ont été fournis par le cabinet d'audit nous permettent d'ores et déjà de faire le constat suivant.

En l'état, ce projet est incohérent et dangereux, ceci pour plusieurs raisons :

- **Sous l'angle commercial**, il nous a été présenté un réseau limité dans le cadre de cette nouvelle compagnie, associé au fait que sur le plan marketing, la cible serait la clientèle « Millenials ». Ce double objectif nous paraît incohérent dans la mesure où il serait plus judicieux d'offrir à cette nouvelle cible l'ensemble du réseau Air France, plutôt qu'une limitation à certaines lignes comme Doha, Kuwait, Bahrein, Jeddah ou Pusan... De même, l'expérience digitale, la politique de marque sont autant d'éléments qui pourraient également être poursuivis dans le cadre d'une politique commerciale sur toute la compagnie Air France.
- **Sous l'angle économique**, l'achat de nouveaux avions A 350 serait générateur d'économie même intégrés chez Air France, par conséquent la filialisation ne nous apparaît pas utile. De même, le financement des avions en pleine propriété plutôt qu'en Leasing peut être effectué au sein de la maison mère. Par ailleurs, la précipitation dans laquelle ce projet de filialisation est mené induira des surcoûts inhérents à l'hétérogénéité des fournisseurs liés aux nouveaux produits. Enfin, les économies extrêmement modestes de l'ordre d'une vingtaine de millions, concernant le PNC, pourraient être très facilement trouvées au sein d'Air France, sans création d'une nouvelle filiale.
- **Sous l'angle Social**, le projet de filialisation appelé Boost, conduirait à une fracture sociale sans précédent, qui du fait des mouvements sociaux à répétition, détérioreront l'image d'Air France, sa rentabilité ainsi que le dialogue social. La politique des emplois au sein d'Air France ne peut être bradée.
- **Sous l'angle juridique**, le risque de qualification de « délit de marchandage », nous semble encore plus fort, dès lors qu'après la consultation du cabinet « Lyon-Caen », notre Directeur Général a bien insisté sur le fait qu'il fallait à tout prix éviter le risque de qualification, en contournant les éléments susceptibles de favoriser ladite qualification. Ce raisonnement, n'est pas celui d'un juriste et il est évident qu'en cas de procès, les magistrats de la Cour de Cassation rechercheront tous les indices ainsi que la genèse permettant de qualifier le « délit de marchandage ». La lettre du Directeur Général sera alors un élément à charge.

Les élus UNSA Aérien, à travers cette déclaration entendent exprimer leur totale opposition au projet Boost sous la forme d'une filiale et estiment qu'un produit Boost intégré au sein d'Air France serait plus cohérent sur le plan du projet de croissance.

Au regard de tous ces éléments sans réponse et face à l'incohérence du projet soumis, les élus UNSA Aérien ne sont pas en mesure de se prononcer sur ce point lors de cette session.